



ACTEURS DE NOTRE AVENIR, AVEC VOUS, AVEC LE PARTI DES AVOCATS

Dans une société de plus en plus complexe et réglementée, le rôle des Avocats est essentiel. Paradoxalement, il est souvent remis en question et même, aujourd'hui, menacé.

Depuis 100 ans, la Confédération Nationale des Avocats travaille sans relâche dans un esprit profondément humaniste, pour défendre la profession d'Avocat sur l'ensemble du territoire national.

Défendre notre profession, c'est la représenter, de manière clairvoyante et combative. C'est l'aider à se transformer pour être en mesure de relever les nouveaux défis qui lui font face.

La CNA est force de propositions auprès des pouvoirs publics et des instances professionnelles. Elle accompagne nos Consœurs et nos Confrères, elle construit une confraternité chaleureuse et bienveillante et apporte conseils et assistance.

La CNA permet à chacun de développer son réseau et ses compétences en partageant ses questionnements, ses expériences, ses expertises.

La CNA, c'est le PARTI DES AVOCATS.

Pour que nous restions acteurs de notre avenir, je vous invite à nous apporter vos suffrages lors des prochaines élections du Conseil national des barreaux.

Votre bien dévoué Confrère
Benoît CHABERT
Président



NOTRE HISTOIRE ET NOS COMBATS

Depuis 100 ans, la Confédération Nationale des Avocats défend la profession.

Créée en 1921, elle est le premier syndicat d'Avocats en France.

Depuis ses origines, la Confédération Nationale des Avocats travaille au quotidien pour notre profession :

- en prenant part à tous les organes et organismes représentatifs de la profession, CNB (Conseil national des barreaux), CCBE (Conseil Consultatif des Barreaux Européens), ANASED (Association Nationale des Avocats pour la Sauvegarde des Entreprises et leur Développement), UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales), CNBF (Caisse Nationale des Barreaux Français), HUMANIS (Retraite Arrco), KERALIS (Prévoyance, Santé & Retraite), ENADEP (École Nationale de Droit et de Procédure), FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Personnels Libéraux) ;
- en suivant les travaux parlementaires ;
- en aidant nos Confrères à maintenir un haut niveau de compétence par sa veille juridique et les formations qu'elle organise continuellement.

Aussi, sa représentation au CNB, organe représentatif de la profession d'Avocat, est naturelle et légitime.

Stricte­ment apolitique et indépen­dante de tout groupe d'influence, la CNA est « Le Parti des Avocats ».

Parce que c'est son seul « parti pris ».

Hors de toute idéologie, la défense des intérêts de l'ensemble des Avocats est notre seule ligne directrice.

LES LISTES PRÉSENTÉES PAR LA CNA

Les candidats présents sur les listes des circonscriptions nationale et parisienne sont des Avocates et des Avocats représentatifs de ce qu'est notre profession en 2020 :

- des Consœurs et Confrères issus de cabinets de toutes tailles et de tous modes d'exercice ;
- des Consœurs et Confrères pratiquant au quotidien les activités qui sont les vôtres (judiciaire, conseil, secteur assisté) ;
- des Consœurs et Confrères représentatifs du maillage territorial qu'assure notre profession, à Paris, en régions et en Outre-Mer.

NOS CANDIDATS

CIRCONSCRIPTION NATIONALE



Roy **SPITZ**

Avocat au Barreau de Nice
Élu sortant du CNB (Vice-Président de la Commission Numérique du CNB)
Président d'honneur de la CNA



Alexandra **GOLOVANOW**

Avocate au Barreau d'Aix-en-Provence
Expert à la Commission « Accès au Droit et à la Justice » du CNB
Membre du Conseil de l'Ordre



Olivier **COUSIN**

Avocat au Barreau d'Épinal
Ancien Bâtonnier
Président de l'AAPPE
Secrétaire général de la CNA



Marie-Anne **MOINS**

Avocate au Barreau d'Aurillac
Bâtonnier en exercice

LISTE DE NOS CANDIDATS

CIRCONSCRIPTION NATIONALE

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| 1 Roy SPITZ | NICE |
| 2 Alexandra GOLOVANOW | AIX-EN-PROVENCE |
| 3 Olivier COUSIN | ÉPINAL |
| 4 Marie-Anne MOINS | AURILLAC |
| 5 Simon LAMBERT | DIJON |
| 6 Fatima GAJJA BENFEDDOUL | BERGERAC - SARLAT |
| 7 Jacques-Henri AUCHÉ | MONTPELLIER |
| 8 Annie HEINTZELMANN | SAVERNE |
| 9 Jérôme HERCÉ | ROUEN |
| 10 Julie DANIEL | LYON |
| 11 Michel AVENAS | TOULOUSE |
| 12 Florence NERI | GRENOBLE |
| 13 Philippe CHABAUD | LIMOGES |
| 14 Anne RADAMONTHE-FICHET | GUYANE |
| 15 Jean-Yves LE BRAS | HAUTS-DE-SEINE |
| 16 Sophie DUFOURGBURG | ANGERS |
| 17 François HOURCADE | BAYONNE |
| 18 Aude GALLAND | REIMS |
| 19 François DRAGEON | LA ROCHELLE-ROCHEFORT |
| 20 Caroline GUEDON | MARSEILLE |
| 21 Louis-Georges BARRET | NANTES |
| 22 Isabelle OLLIVIER | MARTINIQUE |
| 23 Stéphane CAMPANA | SEINE-SAINT-DENIS |
| 24 Karline GABORIT | NÎMES |

NOS CANDIDATS

CIRCONSCRIPTION DE PARIS



Philippe **PERICAUD**

Avocat au Barreau de Paris
Président de la CNA - Paris
Président de la Commission
Internationale de l'AAMTI



Jeanne **BAECHLIN**

Avocate au Barreau de Paris
Ancienne Avouée à la Cour d'Appel de Paris
Secrétaire générale de la CNA - Paris



Jean-Louis **SCHERMANN**

Avocat au Barreau de Paris
Ancien membre du Conseil de l'Ordre et du CNB
Président d'honneur de la CNA



Valérie **ROSANO**

Avocate au Barreau de Paris
Médiatrice près la Cour d'Appel de Paris
Membre de l'Association des Juristes
d'Assurance et de Réassurance

LISTE DE NOS CANDIDATS

CIRCONSCRIPTION DE PARIS

- | | |
|-------------------------------------------|-------|
| 1 Philippe PERICAUD | PARIS |
| 2 Jeanne BAECHLIN | PARIS |
| 3 Jean-Louis SCHERMANN | PARIS |
| 4 Valérie ROSANO | PARIS |
| 5 Jean-Christophe BARJON | PARIS |
| 6 Nicole DELAY PEUCH | PARIS |
| 7 Pierre DE COMBLES DE NAYVES | PARIS |
| 8 Fanny DESCLOZEAUX | PARIS |
| 9 Maxime DELACARTE | PARIS |
| 10 Carole JOSEPH WATRIN | PARIS |
| 11 Bilal EL HAMEL | PARIS |
| 12 Emmanuelle TALAMON | PARIS |
| 13 Antoine GENTY | PARIS |
| 14 Barbara GOUDET | PARIS |
| 15 Benoît CHABERT | PARIS |
| 16 Jacqueline SOCQUET-CLERC LAFONT | PARIS |

NOTRE PROGRAMME

La profession d'Avocat n'a jamais été autant attaquée de toutes parts, ce qui nécessite une vigilance et un engagement encore plus forts.

La CNA ne peut accepter la déjudiciarisation de la profession, les atteintes portées à la plaidoirie, la déliquescence des relations avec les Magistrats, les coups de boutoir au périmètre du droit, le retard de l'institution judiciaire sur le plan numérique et en moyens humains.

La CNA, syndicat humaniste, ne peut accepter la désincarnation d'une Justice qui serait faite par des algorithmes et qui exclurait l'Avocat du débat judiciaire. Pour sauver la profession, il faut un programme ambitieux et non plus de petites mesures conciliantes.

NOS ENGAGEMENTS POUR DÉFENDRE NOTRE PROFESSION SONT LES SUIVANTS :

- sauver la défense ;
- réaffirmer l'indépendance de notre profession et de nos cabinets ;
- renforcer nos champs d'activités et défendre le périmètre le droit ;
- maintenir notre maillage territorial ;
- rester mobilisés pour défendre notre régime autonome de retraites.

1 / SAUVER LA DÉFENSE :

- La CNA s'engage à redonner toute sa place à la plaidoirie, en refusant que la procédure sans audience devienne la règle. La pandémie actuelle et le confinement ne doivent en aucun cas être un prétexte pour évincer l'Avocat du débat oral.
- La CNA s'engage pour faire abroger les délais couperets, en appel. Sur ce point, notre syndicat a engagé un recours, actuellement pendant devant le Conseil d'État, afin de faire annuler le décret Magendie.
- La CNA s'engage pour un secret professionnel absolu pour l'Avocat et le Bâtonnier. Les atteintes incessantes actuelles (pratiques des « filets dérivants », examen des « fadettes » des Avocats...) ne doivent plus être possibles.
- La CNA s'engage pour obtenir l'abrogation du décret instaurant « DataJust », algorithme créé à la demande des assureurs pour voir un jour fixer l'indemnisation des préjudices corporels sans Avocat ni Magistrat.

2 / RÉAFFIRMER L'INDÉPENDANCE DE NOTRE PROFESSION ET DE NOS CABINETS :

- La CNA s'engage à exiger des pouvoirs publics qu'ils accordent aux cabinets d'Avocats, fragilisés par la crise sanitaire, les mêmes avantages fiscaux et sociaux qu'ils consentent aux autres entreprises, ainsi que le même soutien.
- La CNA s'engage à provoquer une réforme de l'article 700 du CPC pour que cette indemnité ne soit plus déterminée selon le pouvoir souverain et parfois arbitraire du Juge, mais en fonction des coûts réels supportés par nos clients. La CNA, le « Parti des Avocats », s'engage à obtenir enfin l'exécution provisoire des fixations d'honoraires par le Bâtonnier afin d'éviter les appels dilatoires.
- La CNA s'engage à se battre pour une digne rémunération à l'AJ (et non plus une indemnisation) et en protection juridique.
- La CNA s'engage à s'opposer résolument à l'Avocat salarié en entreprise, pour éviter une profession à deux vitesses et maintenir le principe d'indépendance, valeur cardinale de notre profession.

3 / RENFORCER NOS CHAMPS D'ACTIVITÉS ET DÉFENDRE LE PÉRIMÈTRE DU DROIT :

- La CNA s'engage à obtenir un véritable Acte authentique d'Avocat, qui passera par l'octroi de la force exécutoire à l'Acte d'Avocat. Notre syndicat a défendu cette proposition devant la mission PERBEN qui l'a retenue en partie.
- La CNA s'engage à permettre à tous les Avocats de pouvoir diligenter directement les actions de groupe. Le « Parti des Avocats » juge inacceptable que ces actions ne puissent être exercées que par des associations « agréées ».
- La CNA s'engage à développer les nouveaux métiers de l'Avocat : fiducie, mandat en transactions immobilières, lobbying, arbitrage...
- La CNA s'engage à défendre sans relâche les atteintes au périmètre du droit et poursuivre systématiquement les « pseudo-juristes » qui exercent hors de toute réglementation.

- La CNA s'engage à créer un code de déontologie de la médiation.
- La CNA s'engage à accroître encore les domaines d'intervention de l'Avocat. Le « Parti des Avocats » estime que l'Avocat doit pouvoir assister les salariés, ou les employeurs, lors de l'entretien préalable au licenciement ou lors de la procédure disciplinaire.

4 / MAINTENIR NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL :

- La CNA s'engage à refuser la création d'un Ordre national. Le « Parti des Avocats » considère que les Barreaux et les Conseils de l'Ordre sont les nécessaires soutiens de proximité des Avocats, garantissent le dialogue avec les Juridictions et les Magistrats et assurent, par la gestion du secteur assisté, le maintien d'une Justice proche du citoyen.
- La CNA s'engage à défendre la territorialité de la postulation pour maintenir une justice locale efficace, accessible à tous.

5 / RESTER VIGILANTS POUR DÉFENDRE NOTRE RÉGIME AUTONOME DE RETRAITE



Aujourd'hui, Chères Consœurs et Chers Confrères, nous prenons ces engagements clairs sur les chantiers essentiels de notre avenir parce que, avec vous, nous croyons en des lendemains meilleurs pour notre profession.

Alors, aux prochaines élections du Conseil national des barreaux, faites entendre votre voix.

VOTEZ, ET FAITES VOTER CNA, LE PARTI DES AVOCATS !